

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC CHARGE ACQUEREUR

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur sauf stipulations contraires précisées au mandat de vente.
Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien par tranches cumulatives.
Par exemple, pour un bien en vente à 350.000€ net vendeur : 3.500€ + (325.000€ x 5,2%) = 20.400€ TTC
TVA au taux légal en vigueur, actuellement de 20%.

Tranche A : de 1 € à 25 000 €	□	14% avec mini de facturation de 2 400 € À titre d'exemple pour un bien vendu 22.000€, les honoraires sont de 3.080€
Tranche B : de 25 001 € à 50 000 €	□	6% de la tranche B + 3 500 € À titre d'exemple pour un bien vendu 45.000€, les honoraires sont de 4.700€
Tranche C : de 50 001 € à 130 000 €	□	5,5 % de la tranche B et C + 3 500 € À titre d'exemple pour un bien vendu 120.000€, les honoraires sont de 8.725€
Tranche D : de 130 001 € à 400 000 €	□	5,2 % de la tranche B, C et D + 3 500 € À titre d'exemple pour un bien vendu 350.000€, les honoraires sont de 20.400€
Tranche E : de 400 001 € à 560 000 €	□	5% de l'ensemble avec mini de 23 000 € À titre d'exemple pour un bien vendu 500.000€, les honoraires sont de 25.000€
Tranche F : au-delà de 560 001 €	□	5% de l'ensemble avec prise en charge du coût des diagnostics* À titre d'exemple pour un bien vendu 600.000€, les honoraires sont de 30.000€

(*) Dans le cadre de l'application de notre barème de 5% : en cas de vente par notre agence, remboursement au vendeur du montant de sa facture des diagnostics au jour de l'acte authentique.

Honoraires de location

Loi ALUR du 24.03.2014, décret n° 2014-890 : Plafonds applicables :

- Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8 €/m² de surface habitable ;
 - Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3 €/m² de surface habitable.
- Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 06.07.1989, article 5 :

Surface Habitable	Honoraires à charge du locataire				
	< 30m²	de 30 à 45m²	de 45 à 80m²	de 80 à 100m²	> 100m²
Visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail	8 € /m²	7 € /m²	6 € /m²	5 € /m²	4 € /m²
Etat des lieux (location vide ou meublée)	3 € /m²	3 € /m²	3 € /m²	3 € /m²	3 € /m²
TOTAL /m²	11 € /m²	10 € /m²	9 € /m²	8 € /m²	7 € /m²

Surface Habitable	Honoraires à charge du bailleur				
	< 30m²	de 30 à 45m²	de 45 à 80m²	de 80 à 100m²	> 100m²
Visite, constitution dossier locataire, rédaction du bail	8 € /m²	7 € /m²	6 € /m²	5 € /m²	4 € /m²
Etat des lieux (location vide ou meublée)	3 € /m²	3 € /m²	3 € /m²	3 € /m²	3 € /m²
Négociation et entremise	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL /m²	11 € /m²	10 € /m²	9 € /m²	8 € /m²	7 € /m²

Baux emplacement de stationnement (parking, garage) : 152,00 € TTC partagé entre locataire et propriétaire.
Baux commerciaux et professionnels : 10% HT du loyer annuel hors taxes charge locataire.

Honoraires de gestion

7,50 % TTC sur loyer + charges FORMULE TOUT INCLUS

- Assurance loyers impayés et détériorations immobilières : 3,20 % TTC sur loyer hors charges (soit 2,20 % TTC assureur + 1,00 % TTC honoraires d'agence). (Non obligatoire)
- Assurance multirisques Propriétaire Non Occupant : 98,00 € TTC par an et par lot géré, formule premium.
- Avenant au bail d'habitation : 150,00 € TTC.